

École élémentaire Renaudeau – passage Victor Hugo - 56350 ALLAIRE

Compte-rendu du premier conseil d'école du lundi 13 novembre 2017

Etaient présents

Jean-François MARY- Maire / Jérémie CRESPEL Directeur / Les Enseignants (Mme EICHHORN - Mme TREMOUREUX - M. BOUAUD - M. DANIELO - Mme JOSSO - Mme DUBOT - Mme LE DU - Mme LE TOQUIN - M. BEAUDOUIN - M. BETTON - M. AUZOUX (Directeur de l'IME St Jacut) / Gwénola COURTEL Atsem / Yvonnick SOUCHET (Responsable Restaurant scolaire) / Colette PEZERON (Agent Mairie) / Florence BOCQ-PERROT (Ajointe au Maire Affaires scolaires)

Parents d'élèves : Yolaine DELAMAIRE, Thomas DE QUELEN, Emilie CAVARO, Marie-Laure PANHALEUX, Catherine BRASSEBIN, Fabien RACAPE, Julie TUIZER, Constance DUGELAY, Christelle OLLIVIER, Mme BONENFANT, Mélanie OLLIVIER

Excusée : Céline TOURNABIEN pour l'Amicale Renaudeau

Début de séance : 18h

1) Présentation des membres du conseil et relecture des textes officiels sur le règlement du conseil d'école

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

2) Approbation du dernier compte-rendu du conseil d'école

Compte-rendu approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

3) Partenariat avec St-Jacut

Intervention de Sébastien Auzoux, directeur de l'IME. Pas de partenariat cette année entre l'IME et l'école Renaudeau car les élèves qui venaient sur l'école l'année passée sont trop grands pour venir à l'école primaire. L'intégration va se faire davantage au collège pour ce groupe d'enfants. Il n'y a pas assez d'élèves pour le moment pour constituer un groupe capable de venir sur un après-midi. Peut-être en cours d'année. Seul un élève aurait pu être intégré en classe de CM2 mais cette intégration devrait plutôt avoir lieu dans son école de référence. Cela sera plus rassurant pour lui. Cette question est actuellement en discussion avec ses parents.

Sébastien Auzoux remercie la municipalité ainsi que l'école et demande à être invité au dernier conseil d'école pour présenter les projets pour 2018-2019.

4) Le restaurant scolaire

Problème de nuisances sonores

« Beaucoup d'enfants ne souhaitent plus aller à la cantine à cause du bruit ». (remontée parents d'élèves)

Les travaux de la future salle de restauration ont été prévus pour optimiser l'acoustique de la pièce (matériaux spécifiques, rideaux et moquettes absorbeurs de bruit, structures en plafond etc....) Travaux qui démarreraient au printemps et qui s'achèveraient début 2019. Les travaux seront faits par phases, du bruit est à prévoir. La durée de ceux-ci est estimée entre 10 et 12 mois.

→ Yvonnick propose que tous viennent voir comment se déroule le service.

Les quantités sont imposées - les assiettes déjà préparées (remontée parents d'élèves)

Réponse du service de restauration :

Yvonnick explique que c'est pour un gain de temps et d'organisation du service.

Sur le plateau on retrouve : ENTREE + DESSERT (quantité suivant les recommandations prescrites - même en dessous de ce qui est conseillé pour éviter les pertes car les enfants ne mangent pas tout, en général). Il y a du supplément pour ceux qui le souhaitent. Les enfants sont incités à goûter mais pas obligés. Les parents sont satisfaits du principe anti-déchets et de la diversification. Les enfants sont régulièrement félicités car ils ne produisent en moyenne que 40 g de déchet par assiette alors que la moyenne nationale est de 100 g.

Organisation d'un « Self » avec choix d'entrées diverses par exemple :

C'est plus compliqué pour gérer les quantités. Avec un self, les enfants devraient malgré tout choisir entre 2 types de crudités (ex : betteraves (légume cuit) / carottes râpées (légumes crus) ou 2 types de féculents. Le self n'est pas prévu dans la nouvelle cantine. Le self poserait un problème de plateaux pour les plus petits avec un risque de vaisselles cassées. L'apprentissage des CP au débarrassage des plateaux est déjà compliqué les premières semaines.

De plus, l'organisation self ne serait pas forcément adaptée car tout serait servi en même temps. Le plat serait froid au moment d'être consommé alors qu'à l'heure actuelle, le plat chaud est déplacé sur un chariot au moment du service.

Les parents notent l'absence de « repas plaisir »

Yvonnick suit un plan alimentaire sur 20 repas avec une alternance de recettes diversifiées en fonction des saisons. Il utilise des produits locaux et 25% de bio (association « manger local » pays de Redon, yaourts : Questembert - Manger BIO 56 - œufs (Rieux)...). Les parents saluent le fait que tout soit fait sur place et diversifié mais évoquent l'absence d'un « repas plaisir » (hamburger/frites par exemple).

Gestion du temps du midi/encadrement

Les parents évoquent le problème du « speed » du midi. Le pointage des enfants (sous le préau) prendrait 3 à 4 mn en moyenne selon Colette. Les enfants sont habitués. C'est finalement assez rapide. A table, 3 agents + 1 personne encadrent le service. Les parents interpellent Mr Le Maire : « 2 pour 80 enfants, est-ce assez ? Une personne supplémentaire serait souhaitable au niveau du service ». Le Maire répond qu'il est difficile de trouver du personnel compétent sur des temps aussi courts. La situation va être analysée avec précision. Un groupe de travail « cantine » se réunira le 30 /11 à 18h00 pour tenter d'apporter des solutions aux questions soulevées : faut-il décaler les horaires des 2 écoles ? Un renfort en personnel est-il prévu pendant la durée des travaux de restructuration du restaurant scolaire ? Faut-il envisager de séparer le groupe en 2 et faire 2 services ?

5) Effectifs et organisation des classes

Classes		Effectifs
TPS/PS/MS	Fabrice	24
TPS/PS/MS	Isabelle, Amélie	24
GS	Solenn, Amélie	28
GS-CP	Justine	27
CE1	Julien	27
CE2	Stéphanie, Amélie	21
CM1	Hervé	32
CM2	Jérémy, Camille	19
Total		202

Des parents sont inquiets avec la surcharge de certaines classes notamment en CM1. Hervé Bouaud explique que c'est difficile mais que la classe vit bien donc ça se passe bien. C'est un bon groupe sans souci de comportements. En juillet, l'effectif prévu était de 28 élèves. Il y a eu 2 inscriptions pendant les vacances plus une à la rentrée et une pendant les vacances de la Toussaint. Dans les classes de CE2 et CM2, il y a moins d'enfants mais c'était compliqué en terme de communication d'annoncer un double-niveaux à la rentrée aux parents et aux enfants. D'autre part, la classe de CM2 est plus compliquée avec la présence d'AVS pour certains enfants. Le choix s'est donc porté au statu quo par rapport à juillet. Des dédoublements sur certaines matières sont opérés (en anglais par exemple).

Le Maire estime que la remontée des effectifs est un signe positif pour l'école. Actuellement, nous sommes à une dizaine d'élèves d'une ouverture de classe.

Présence de l'ATSEM

Des parents et les enseignants de maternelle aimeraient que l'ATSEM soit présente dès l'accueil en classe afin de pouvoir échanger avec l'enseignant rapidement en début de journée. C'est un temps apprécié de tous. Cette question avait déjà été abordée lors des conseils d'école précédents. Les enseignants de maternelle insistent sur le fait qu'il n'y a pas d'installation en amont, pas de rangement ensuite par les ATSEM. Deux à trois heures de travail ATSEM sont effectuées par les enseignants. Un problème de non présence les jeudis AM et vendredi AM est aussi évoqué. Le maire propose de regarder la situation avec le DGS et le Directeur pour optimiser les plannings : temps de préparation / temps de présence / temps de ménage. Il note qu'Allaire est cependant plutôt bien dotée au regard de certaines écoles.

Le maire précise que des augmentations de moyens ATSEM ont été réalisées en début d'année scolaire et que l'école publique bénéficie d'une ATSEM par classe de façon permanente alors que dans d'autres communes il y a deux ATSEM pour trois classes.

Justine Josso remercie la mairie pour les 4h par semaine d'ATSEM dans sa classe de 27 GS/CP.

AVS

3 AVS actuellement sur l'école pour 5 enfants avec notification MDA. D'autres sont en attente de déblocage en cours d'année. Le Directeur espère des réponses positives.

Secrétariat de direction

Le Maire précise aux parents que ce n'est pas une compétence de la commune mais de l'Education Nationale. Le Directeur précise que l'école est candidate pour accueillir une personne en service civique. Pas de nouvelle à l'heure actuelle d'une quelconque candidature.

6) Vote du règlement intérieur pour l'année 2017-2018

Quelques modifications sont apportées :

- a) Dorénavant, les inscriptions se feront uniquement sur rendez-vous :
18 enfants se sont inscrits courant septembre avec parfois 4 à 5 enfants à inscrire par jour. Le Directeur explique que c'est lourd à gérer (surtout si cela tombe un jour où il n'est pas déchargé).
- b) Dans la mesure du possible, les retards et absences sont signalés par SMS au 06 49 23 22 43. Le Directeur transfère ensuite l'information aux enseignants. Une amélioration est notée par tous.
- c) Il est formellement interdit d'apporter des objets personnels à l'école (exceptées les billes).
- d) Les bonbons sont interdits à l'école

→ Règlement validé à l'unanimité

7) Exercices de sécurité et surveillance de la cour élémentaire

Exercice incendie :

Il y en a 3 dans l'année. Lors du 1^{er} exercice, le directeur prévient les enseignants et les enfants du jour et de l'heure du déclenchement de l'alarme. Lors du 2nd, le directeur ne prévient que les enseignants. Pour le dernier, le directeur ne tient personne informé de l'exercice.

Nous avons effectué le 1^{er} exercice incendie le 27 septembre. Tout s'est déroulé parfaitement.

Exercice intrusion :

Nouveauté dans les textes. Jusqu'à maintenant, le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) comprenait un volet « confinement » et un volet « intrusion/attentat ». Depuis cette année, il y a 2 PPMS distincts. Un pour le confinement, un autre pour l'intrusion/attentat. Il était demandé de réaliser un exercice intrusion avant les vacances de la Toussaint.

En amont, l'équipe pédagogique s'est réunie en conseil des maîtres pour préparer l'exercice, pour penser à un scénario afin de rendre l'exercice le moins anxiogène possible pour les enfants. Pour les maternelles/CP, l'objectif était de sortir de l'école du côté de la médiathèque en étant très discrets. Pour les élèves du CE1 au CM2, la sortie de l'école s'effectuait vers la Rue de la Libération.

Cet exercice a permis de mettre en avant plusieurs éléments qui seront modifiés ou qui ont déjà été modifiés :

- le signal sonore ne sera plus « Alerte attentat » mais « Alerte intrusion »
- toutes les salles de l'école ne pouvaient pas se fermer à clé de l'intérieur (cela a été modifié pendant les petites vacances ; la réactivité des services techniques est saluée)
- suite à une remarque d'un gendarme, venu préparer le PPMS avec le Directeur, un film « miroir » va être posé sur les vitres de la porte d'entrée, du bureau de direction et de la classe de GS/CP

Surveillance de la cour :

L'enquête réalisée par Jean Sanzane l'année passée a permis de mettre en évidence quelques dysfonctionnements sur la cour élémentaire : recoins moins surveillés, prédominance du foot avec de nombreux enfants obligés de raser les murs.

-> L'équipe pédagogique a réagi avec :

- la présence d'une personne supplémentaire sur les temps de surveillance
- l'achat de nouveaux jeux (cordes à sauter, ballons de hand, ballons de basket...)
- un planning limitant l'activité foot (foot interdit le matin)
- une mise en place de gestion des toilettes (avec des « palets ») ce qui a régulé les circulations intempestives dans les couloirs

8) Communication et surveillance du temps périscolaire

Communication :

Un trombinoscope est en cours de réalisation et disponible sur le site de la mairie d'ici 3 semaines. Concernant les TAPS en maternelle, les intervenants sont souvent des ATSEM ou un intervenant fixe tout au long de l'année, ce qui rassure les enfants.

Surveillance de la garderie :

-> Quelques parents ont pu remarquer que le personnel était en difficulté face au comportement de certains enfants. Il est demandé à la municipalité de procéder à un "recadrage" avec les familles concernées pour éviter les débordements.

Le cas des gens du Voyage, est évoqué. Le Maire insiste sur le fait de veiller à assurer une équité entre toutes les familles. Cette année, des échanges parfois difficiles avec certains parents et certains enfants ont eu lieu. Le Maire a demandé à échanger avec l'association des Gens du Voyage. Il précise que c'est aussi le rôle du département 56 que d'accompagner les familles.

Sur le temps périscolaire, le Maire demande à avoir un retour d'incident par écrit pour prendre des dispositions qui s'imposent. Il demande de faire remonter les dysfonctionnements en mairie, auprès de l'EN, de la Préfecture mais aussi de l'association des gens du voyage.

Mme DANIEL, IEN de la circonscription a précisé au Directeur qu'en cas d'inscription de nombreux enfants sur un court délai, un maître supplémentaire pourrait être affecté sur l'école.

Un parent d'élève intervenant sur le temps des TAPS ainsi que les enseignants soulignent les progrès de comportement des enfants au fil des semaines.

9) Le transport scolaire

- Béganne /Allaire

Où en sommes-nous des démarches ?

Interpellation du Maire par 4 familles concernées au sujet de la participation à la classe de neige. Le Maire de BEGANNE refuse toujours toute participation financière. Les parents ont interpellé l'Académie pour trouver une médiation. Un courrier a aussi été envoyé en Préfecture. On note également une relance d'un parent au niveau des transports. En mai, Mme DANIEL demandait de faire remonter le problème. C'est ce qui a été fait mais la situation perdure d'année en année. Pour rappel, la commune d'Allaire est compétente sur son territoire communal ; elle ne peut s'ingérer dans le fonctionnement d'une commune voisine. Conseil aux parents : s'ils jugent qu'il y a rupture d'égalité de traitement il faut saisir le Préfet. Enfin, les parents signalent qu'il existe une Convention avec l'OGEC pour l'école Ste Anne. Elle concerne le contrat d'association prévu par la loi Debré (1959). Cela correspond à la prise en charge du coût de l'élève de l'école privée dans les mêmes conditions que pour l'école Renaudeau).

Peut-être envisager de même pour RENAUDEAU ?

Non, car c'est la loi qui s'applique.

En ce qui concerne les participations des autres communes, dont Béganne, il convient que les communes de résidence des enfants passent convention avec la commune d'accueil pour prendre en charges le coût des services périscolaires (transport, garderie, restaurant). A ce jour une convention traite des services de restauration et de garderie mais ne concerne pas le transport scolaire des enfants. La commune d'Allaire accepte cependant de transporter les enfants qui sont sur les trajets existants sans participation financière des communes de résidence des enfants.

- École privée/cantine

-> les parents interpellent la municipalité pour s'assurer d'une équité financière entre l'école publique et l'école privée au sujet du transport cantine/école Ste-Anne.

Le Maire explique que c'est un service périscolaire rendu à l'école et financé intégralement par la Mairie. Elle paye directement le transporteur. Pas de rupture d'égalité entre les deux écoles sur ce point. Cependant, le Maire propose, si l'école le souhaite, l'acquisition de ponchos de pluie (*achat possible dès la semaine prochaine si demandé par l'École*).

10) Bilan OCCE et nouveau mode de financement

Année 2015-2016 -> Solde au 31 août 2016 : 2021,38 €

Année 2016-2017 : Dépenses 2016-2017 : 21 910,73 € Recettes : 21 810,85 €

-> Solde au 31 août 2017 : 1541,43 € (-479,95€ par rapport à août 2016)

Modification du paiement des sorties scolaires de proximité.

Lors de chaque sortie de proximité, les enseignants informeront les parents du tarif de la sortie par élève. Les parents ont alors la possibilité de participer à cette sortie en donnant une enveloppe anonyme contenant entre 0 et le montant total, par élève, de la sortie. L'école complètera la facture totale avec l'aide de l'Amicale et de la Mairie. Cette façon de procéder permet à chacun de participer à hauteur de ce qu'il peut, et surtout, aucun enfant ne peut être exclu par manque de moyen.

-> 1^{er} bilan plutôt positif

Le Spectacle de Noël sera cette année pris en charge financièrement par la Mairie ; son coût n'impactera donc pas la dotation « arbre de Noël » incluse au budget annuel de l'école.

Un spectacle qui réunira les 2 écoles le jeudi 21 décembre pour un concert avec Gérard Delahaye et Yannig Noguet. D'autre part, le comité des fêtes va faire un don aux associations de parents d'élèves.

En 2018, animation souhaitée par la commune sur le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale. Si une initiative est nationale, favoriser l'inscription de la commune dans cette démarche. Un parent fait part de son mécontentement sur le fait de célébrer 14-18 et de mettre des budgets pour cela alors que dans le contexte actuel, les enfants sont tristes, ont peur.

Le maire précise que le centenaire est une occasion unique de promouvoir la paix et qu'il proposera une enveloppe financière pour réaliser des animations, des activités.

11) Projets et sorties scolaires

La piscine pour les classes de : CP-CE1-CE2 ; correspondance scolaire avec les CE1/CE2 de La Gacilly ; Les Incorruptibles ; Cinécole ; Musique (intervention de Marie Mansion) ; Fables en musique pour les CM1/CM2 à Saint-Nicolas de Redon ; Musée des beaux-Arts à Nantes pour les GS/CM2 ; Intervention des parents au sein des classes (jeux de société, lectures, présentations diverses...); Bienveillance et formation sur le harcèlement à l'école ; 500 handballeurs.

12) Travaux réalisés et à réaliser

* réalisés

-> Mise en place « d'un cahier de liaison » entre les enseignants/les services techniques/le service informatique. Cela permet de renseigner les dysfonctionnements, les petits bricolages. Retour très positif de l'équipe enseignante sur les travaux déjà réalisés. Le Directeur salue la rapidité d'exécution des services. Remerciements également à Yann Rollet du service informatique car son aide est précieuse.

* à réaliser

-> Réflexion à mener sur la cour élémentaire au sujet de l'espace vert actuel qui se transforme en boue à l'hiver. L'idée d'une pelouse synthétique ne fait pas l'unanimité.

-> La construction d'un abri pour surveiller la cour élémentaire ?

-> Couloir en CM (proposition des parents) - impossible à envisager car réduction de la surface de la classe.

13) Les rythmes scolaires 2018-2019

Concertation nécessaire - proposition d'une méthodologie en Commission Affaires Scolaires du 7 novembre dernier. Calage d'un calendrier de concertation pour aboutir à une décision au plus tard en février prochain :

- Une première rencontre a eu lieu le 16 novembre : temps de travail entre élus et agents chargés du dispositif.

- Fin Novembre : questionnement des équipes enseignantes et des structures représentatives des parents (Amicale, Conseil d'école, APEL, OGEC) sur l'impact des aménagements vécus depuis cinq ans.

- En Décembre, le comité de pilotage présentera les réponses et validera un questionnaire destiné à l'ensemble des parents.

- Début janvier : distribution du questionnaire aux familles.

- Fin janvier : présentation du résultat du questionnaire au comité de pilotage et proposition d'une évolution ou non pour l'an prochain.

- Février : examen en Conseil Municipal d'une organisation pour l'an prochain.

La Mairie dit devoir envisager l'impact sur les agents de la collectivité et être vigilant sur les contrats de ses agents.

Coût de ce dispositif : Coût 85 000 euros en 2016 Recettes 69 694 € l'an dernier. Aide de la CAF et de l'ETAT. Reste : 16 122,82 € environ de coût résiduel à charge de la commune. Dans le cadre actuel, l'arrêt de ce dispositif ne serait pas le fait d'une question financière. Le Maire précise que c'est un dispositif que la commune pourrait supporter si la concertation aboutissait à son maintien. La concertation va être lancée selon le calendrier évoqué ci-dessus puis décision en février.

14) Remerciements :

Le maire salue le travail réalisé par le directeur, les enseignants et tous les participants à l'accueil des enfants, ainsi que tous les parents engagés pour l'école.

Le directeur remercie les enseignants, l'Amicale, la municipalité et l'ensemble des services municipaux. Un merci tout particulier aux services techniques/informatique qui ont réalisé un très bon travail depuis la rentrée. Merci aussi aux représentants de parents d'élèves qui, dans un laps de temps très court, se sont réunis pour faire remonter leurs questions et interrogations.

Fin de séance : 21h